



L'université est une chance, saisissons-la !

**Faculté des arts
& sciences humaines**

**LIVRET
DES ÉTUDES**

› Licence

Psychologie

Livret pédagogique

2026-2027

Licence de psychologie

Co-responsables de Licence : Séverine FAY et Sandrine VANNESTE

Secrétariat de Licence :

L1 – Véronique MOREAU – veronique.moreau@univ-tours.fr – 02 47 36 64 32

L2 - Fanny COUPRY - fanny.coupry@univ-tours.fr - 02.47.36.67.01

L3 – Anne COLLICARD – anne.collicard@univ-tours.fr - 02.47.36.67.68

Master –Bertille JAMAIS – bertille.jamais@univ-tours.fr 02 47 36 65 14

Sommaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027	3
I. PRESENTATION DE LA FACULTE D'ARTS ET SCIENCES HUMAINES	4
II- LES ETUDES DE PSYCHOLOGIE	5
A- PRESENTATION DE LA FILIERE	5
B- PRESENTATION DE LA LICENCE	7
C- ORGANISATION PEDAGOGIQUE	8
C1- <i>Semestre 1</i>	8
C1- <i>Semestre 2</i>	9
C2- <i>Semestre 3</i>	10
C2- <i>Semestre 4</i>	11
C3- <i>Semestre 5</i>	12
C3- <i>semestre 6</i>	13
D. MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES	14
D.1 <i>L1 Semestre 1</i>	14
D.2 <i>L1 Semestre 2</i>	15
D.3 <i>L2 Semestre 3</i>	16
D.4 <i>L2 Semestre 4</i>	17
D.5 <i>L3 Semestre 5</i>	18
D.6 <i>L3 Semestre 6</i>	19
E- DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE	20
<i>Semestre 1</i>	20
<i>Semestre 2</i>	21
<i>Semestre 3</i>	22
<i>Semestre 4</i>	24
<i>Semestre 5</i>	25
<i>Semestre 6</i>	27

Calendrier universitaire 2026-2027

Semaine d'accueil des nouvelles et nouveaux étudiant.e.s (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 31 août au 05 septembre 2026
Début des cours	A partir du lundi 07 septembre 2026
Pause pédagogique	Du 26 octobre au 1 ^{er} novembre 2026
Examens (selon les filières)	Du 14 décembre au 19 décembre 2026 et du 04 janvier au 09 janvier 2027
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignement)	Du 21 décembre 2026 au 02 janvier 2027
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du lundi 11 janvier 2027
Délibérations du premier semestre	Du 08 février au 12 février 2027
Pause pédagogique (fermeture des locaux sauf bibliothèques universitaires)	Du 1 ^{er} mars au 06 mars 2027
Pause pédagogique	Du 26 avril au 2 mai 2027
Examens (selon les filières)	Du 19 au 23 avril 2027 et du 03 au 05 mai 2027 et du 10 au 14 mai 2027
Délibérations de l'année (session 1)	Du 01 au 04 juin 2027
Examens de rattrapage (session 2)	Du 14 juin au 25 juin 2027
Congés d'été (fermeture des sites d'enseignement)	Du 23 juillet au 24 août 2027

I. Présentation de la faculté d'arts et sciences humaines

La faculté des arts et des sciences humaines est une **unité de formation et de recherche** (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directrice de l'UFR : Mme Lucie GAUGAIN, maîtresse de conférences en

Histoire de l'Art Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel direction.ash@univ-tours.fr

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

**Bureau 117, 1er étage
Tél : 02 47 36 65 35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45
fermeture au public le lundi
matin
et le vendredi après-midi**

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,

Courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés.

Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant.e car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

II- Les Etudes de Psychologie

A- Présentation de la filière

Directeur du département : Nicolas GILLET - nicolas.gillet@univ-tours.fr

Localisation + coordonnées du département

Université de Tours, Département de Psychologie, 3 rue des Tanneurs, 37041 Tours - Bureau 114

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi : de 9h à 12h et 14h-16h mercredi et vendredi : 9h-12h (fermé les après-midis)

Noms et coordonnées des différents contacts

- L1 - Véronique MOREAU - veronique.moreau@univ-tours.fr - 02 47 36 64 32
- L2 - Fanny COUPRY - fanny.coupry@univ-tours.fr - 02.47.36.67.01
- L3 - Anne COLLICARD - anne.collicard@univ-tours.fr - 02.47.36.67.68
- M1-M2 - Bertille JAMAIS - bertille.jamais@univ-tours.fr - 02.47.36.64.32

Liste et coordonnées des responsables de diplôme et des enseignants

- Responsables Licence de Psychologie : Séverine FAY - severine.fay@univ-tours.fr, Sandrine VANNESTE - sandrine.vanneste@univ-tours.fr
- Responsable Licence 1 : Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE - julia.aubouin@univ-tours.fr
- Responsable Licence 2 : Séverine CHEVALIER - severine.chevalier@univ-tours.fr
- Responsable Licence 3 : Mathilde DUFLOS - mathilde.duflos@univ-tours.fr

Les enseignants du département de psychologie

Enseignants permanents	Courriers électroniques
Agli Océane	oceane.agli@univ-tours.fr
Aguerre Colette	colette.aguerre@univ-tours.fr
Angel Lucie	lucie.angel@univ-tours.fr
Aubouin-Bonnaventure Julia	julia.aubouin@univ-tours.fr
Bailly Nathalie	nathalie.bailly@univ-tours.fr
Barrault Servane	servane.barrault@univ-tours.fr
Baudin Grégoire	gregoire.baudin@univ-tours.fr
Bordarie Jimmy	jimmy.bordarie@univ-tours.fr
Cherrier Chloé	chloe.cherrier@univ-tours.fr
Chevalier Séverine	severine.chevalier@univ-tours.fr
Clarys David	david.clarys@univ-tours.fr
Courtois Robert	robert.courtois@univ-tours.fr
Duflos Mathilde	mathilde.duflos@univ-tours.fr
Fay Séverine	severine.fay@univ-tours.fr
Fouquereau Evelyne	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Gillet Nicolas	nicolas.gillet@univ-tours.fr
Giraudeau Caroline	caroline.giraudeau@univ-tours.fr
Hamaoui Jad	jad.hamaoui@univ-tours.fr
Mabire Jean-Bernard	jean-bernard.mabire@univ-tours.fr
Maintenant Célia	celia.maintenant@univ-tours.fr
Mille Jordan	jordan.mille@univ-tours.fr
Moreau Caroline	caroline.moreau@univ-tours.fr
Pennequin Valerie	valerie.pennequin@univ-tours.fr
Plaie Thierry	thierry.plaie@univ-tours.fr
Poirier Christine	christine.poirier@univ-tours.fr
Pothier Kristell	kristell.pothier@univ-tours.fr
Ribadier Aurélien	aurelien.ribadier@univ-tours.fr
Taconnat Laurence	laurence.taconnat@univ-tours.fr
Taliercio Alain	alain.taliercio@univ-tours.fr
Tron Daniel	daniel.tron@univ-tours.fr
Vanneste Sandrine	sandrine.vanneste@univ-tours.fr

Enseignants contractuels	Courriers électroniques
Blanche Bastianne	bastianne.blanche@univ-tours.fr
Bodi Gaëlle	gaelle.bodi@univ-tours.fr
Delaville Emeline	emeline.delaville@univ-tours.fr
Gautier Lucas	lucas.gautier@univ-tours.fr
Grégoire Coline	coline.gregoire@univ-tours.fr
Héry Lucie	lucie.hery@univ-tours.fr
Janota Mathilde	mathilde.janota@univ-tours.fr
Kachouri Hajer	hajer.kachouri@univ-tours.fr
Lemaître Martin	Martin.lemaitre@univ-tours.fr
Pivry Sophie	sophie.pivry@univ-tours.fr
Reculet Camille	camille.reculet@univ-tours.fr
Restout Julie	julie.restout@univ-tours.fr

Les enseignants du département de neurosciences

ENSEIGNANTS	Bureau	Téléphone	Courriers électroniques
Arnaud AUBERT		02.47.36.69.99	arnaud.aubert@univ-tours.fr
Catherine BELZUNG	Bât Planiol - TONNELLE	02.47.36.69.94	catherine.belzung@univ-tours.fr
Frédéric BRIEND	CHRU - DUPEA - TONNELLE	02 47 47 85 19	frederic.briend@univ-tours.fr
Nadine FRESQUET	Bat I : 1030 - GRANDMONT	02.47.36.69.65	nadine.fresquet@univ-tours.fr
Laurent GALINEAU	Bât Planiol - TONNELLE	02.47.36.72.54	laurent.galineau@univ-tours.fr
Samuel LEMAN	Bat L - s290 - GRANDMONT	02.47.36.69.97	samuel.leman@univ-tours.fr
Frédéric MINIER		02.47.36.69.99	frederic.minier@univ-tours.fr

B- Présentation de la Licence

L'objectif principal est de rendre accessibles aux étudiant.e.s les principaux concepts et paradigmes des différents champs de la psychologie ainsi que de leur permettre de développer leur culture générale.

La licence mention Psychologie permet d'acquérir :

- des connaissances théoriques et méthodologiques dans l'ensemble des champs de la discipline (Psychologie cognitive, sociale et du travail, du développement, clinique et pathologique, gérontologie, psychobiologie) ;
- une culture générale dans les autres branches des sciences humaines et sociales (Philosophie, Sociologie...). Une spécialisation progressive est proposée permettant de guider les étudiant.e.s dans leur choix de spécialité s'ils souhaitent poursuivre en Master et de les préparer au mieux à cette poursuite d'étude et au métier de psychologue.

La formation comporte à chaque semestre :

- 2 modules disciplinaires obligatoires présentant l'ensemble des différentes sous-disciplines (Psychologie cognitive, Psychologie sociale, Psychologie du développement, Psychologie clinique et pathologique, Psychobiologie, Psychogérontologie et Psychologie du travail).
- 1 module d'ouverture en L1 qui permet à l'étudiant.e de découvrir d'autres disciplinaires en sciences humaines et sociales.
- 1 module d'approfondissement pour les étudiant.e.s de L2 et L3 qui permet d'approfondir les sous-disciplines suivantes : psychologie du développement, psychogérontologie, psychologie cognitive, psychologie sociale, psychologie du travail, psychobiologie et psychologie clinique.
- 1 module de compétences transversales qui comprend des enseignements de statistiques, d'informatique, d'anglais et de méthodologie générale.
- Un stage d'observation et un TER (Travail d'Etude et de Recherche) sont proposés en L3.

Après avoir suivi cette licence, l'étudiant.e sera capable de :

- Mobiliser les principaux concepts et théories de la discipline
- Analyser une situation complexe (cas individuel ou collectif) en repérant les connaissances, concepts ou techniques pertinents
- Appliquer de façon appropriée les différentes méthodes en jeu dans la pratique de la discipline (entretien, enquête, observation, expérimentation, ...)
- Appliquer les traitements statistiques appropriés à l'analyse du comportement humain
- Elaborer une problématique de recherche et tenter d'y apporter des réponses à la fois théoriques et pratiques
- Accompagner les publics à problématiques spécifiques (situation de handicap, précarité, décrochage...)
- Maîtriser la déontologie et l'éthique scientifique en psychologie

Stage

Les étudiant.e.s de licence peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement (L3), ou dans le cadre du MOBIL ou du CERCIP.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne. La convention doit IMPÉRATIVEMENT être signée par toutes les parties (la structure d'accueil et l'étudiant.e doivent signer les premiers, avant transmission) AVANT LE DÉBUT DU STAGE (sans quoi le stage ne sera pas reconnu).

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages, avec toutes les étapes de la procédure à suivre.

Particularité du « Régime Spécial d'Etudes » (R.S.E.) en Psychologie

Ce régime permet à certaines catégories d'étudiant.e.s (par exemple les salarié.e.s, les personnes en situation de handicap, les chargé.e.s de famille, ...) des aménagements d'études. Ce n'est en aucun cas un dispositif de cours à distance.

Les étudiant.e.s RSE peuvent :

- Changer de groupes TD et TP (au début de chaque semestre et après en avoir fait la demande).
- Choisir d'être évalué par un examen terminal à la place d'un contrôle continu.
- Être dispensés d'assiduité, sauf pour les TP (ce qui englobe le TER en L3).

Les étudiant.e.s qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande. La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée (avant le 30 septembre pour le premier semestre, et avant le 31 janvier pour le second semestre).

C- organisation pédagogique

C1- Semestre 1

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
SEMESTRE 1 (S1)	178	55,5	0	
M1.1 Introduction à la Psychologie - 1	56	0	0	
EP 1.1.1 Histoire et épistémologie de la psychologie	20			Nathalie BAILLY
EP 1.1.2 Psychologie Clinique et Psychologie du développement	36			Servane BARRAULT et Christine POIRIER
M1.2 Introduction à la Psychologie - 2	56	0	0	
EP 1.2.1 Concepts fondamentaux en psychologie	20			Sandrine VANNESTE
EP 1.2.2 Psychologie sociale et Psychologie cognitive	36			Jimmy BORDARIE et Séverine FAY
M1.3 Introduction aux sciences humaines	54	0	0	
EP 1.3.1 Anthropologie	18			Abraham-Peter OKWA ONDO
EP 1.3.2 Sociologie	18			Florent KOHLER
EP 1.3.3 Droit de la famille	18			Audrey DAMIENS
M1.4 Compétences transversales	12	55,5	0	
EP 1.4.1 Anglais		18		Daniel TRON
EP 1.4.2 Formation à la recherche documentaire		1,5		Julia CHAZOT
EP 1.4.3 Statistiques	12	14		Alain TALIERCIO
EP 1.4.4 Accompagnement personnalisé		10		Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE
EP 1.4.5 Expression orale et écrite		12		Maria PROSCHINA, David GUIGNEBERT
EP 1.4.6 Stage facultatif				

C1- Semestre 2

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
SEMESTRE 2 (S2)	154	86	0	
M2.1 Enseignements fondamentaux 1	40	20	0	
EP 2.1.1 Psychologie clinique	20	10		Grégoire BAUDIN
EP 2.1.2 Psychologie cognitive	20	10		Coline GREGOIRE
M2.2 Enseignements fondamentaux 2	40	20	0	
EP 2.2.1 Psychologie sociale	20	10		Jimmy BORDARIE
EP 2.2.2 Psychologie du développement	20	10		Célia MAINTENANT
M2.3 Introduction aux sciences humaines	54	0	0	
EP 2.3.1 Philosophie	18			Patrice BRETAUDIERE
EP 2.3.2 Musicologie	18			Farrokh VAHABZADEH
EP 2.3.3 Histoire de l'Art	18			Elise NEUILLY
M2.4 Compétences transversales	20	46	0	
EP 2.4.1 Anglais		18		Daniel TRON
EP 2.4.2 MOBIL	2	2		Christine POIRIER
EP 2.4.3 Accompagnement personnalisé		8		Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE
EP 2.4.4 Biologie	18	16		Laurent GALINEAU
EP 2.4.5 Stage facultatif				
EP 2.4.6 Formation à la recherche documentaire		2		Julia CHAZOT

C2- Semestre 3

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
SEMESTRE 3 (S3)	136	114	0	
M3.1 Enseignements fondamentaux 1	40	24	0	
EP 3.1.1 Psychologie du travail	20	12		Jimmy BORDARIE
EP 3.1.2 Psychogérontologie	20	12		Océane AGLI, Kristell POTHIER
M3.2 Enseignements fondamentaux 2	32	32	0	
EP 3.2.1 Psychologie clinique	20	12		Colette AGUERRE
EP 3.2.2 Méthodologie - Introduction et approches descriptives	12	20		Jordan MILLE
M3.3 Approfondissement en psychologie	52	12	0	
EP 3.3.1 Psychobiologie	12	12		Samuel LEMAN
EP 3.3.2 Deux options au choix				
EP 3.3.2.a Psychologie du développement	20			Célia MAINTENANT et Jad HAMAOU
EP 3.3.2.b Psychologie sociale	20			Nicolas GILLET
EP 3.3.2.c Psychologie cognitive	20			Lucie ANGEL
M3.4 Compétences transversales	12	46	0	
EP 3.4.1 Anglais		18		Daniel TRON
EP 3.4.2 Transition écologique et sociale		10		
EP 3.4.3 Accompagnement personnalisé	12	4		Séverine CHEVALIER
EP 3.4.4 Statistiques		12		David CLARYS
EP 3.4.5 Stage facultatif				
EP 3.4.6 Documentation, citoyenneté, e-réputation		2		Christèle HERVÉ

C2- Semestre 4

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
SEMESTRE 4 (S4)	138	120	0	
M4.1 Enseignements fondamentaux 1	40	24	0	
EP 4.1.1 Psychologie sociale	20	12		Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE
EP 4.1.2 Psychologie du développement	20	12		Christine POIRIER
M4.2 Enseignements fondamentaux 2	32	32	0	
EP 4.2.1 Psychologie cognitive	20	12		David CLARYS
EP 4.2.2 Méthodologie II - Psychométrie et expérimentation	12	20		Jordan MILLE
M4.3 Approfondissement en psychologie	52	12	0	
EP 4.3.1 Psychobiologie	12	12		Nadine FRESQUET
EP 4.3.2 Deux options au choix				
EP 4.3.2.a Psychologie clinique	20			Colette AGUERRE, Grégoire BAUDIN
EP 4.3.2.b Psychologie du travail	20			Jimmy BORDARIE
EP 4.3.2.c Psychogérontologie	20			Kristell POTHIER
M4.4 Compétences transversales	14	52	0	
EP 4.4.1 Anglais		18		Daniel TRON
EP 4.4.2 MOBIL	2	2		Christine POIRIER
EP 4.4.3 PIX		18		Chloé CHERRIER, Mathilde JANOTA
EP 4.4.4 Accompagnement personnalisé		2		Séverine CHEVALIER
EP 4.4.5 Statistiques	12	12		Thierry PLAIE
EP 4.4.6 Stage facultatif				
EP 4.4.7 Compétences informationnelles : perfectionnement				Julia CHAZOT

C3- Semestre 5

El�ments p�dagogiques	CM	TD	TP	Responsable
SEMESTRE 5 (S5)	136	100	22	
M5.1 Enseignements fondamentaux 1	36	36	0	
EP 5.1.1 Psychologie clinique	12	12		Aur�lien RIBADIER
EP 5.1.2 Psychologie cognitive : Neuropsychologie clinique	12	12		Sandrine VANNESTE
EP 5.1.3 Psychologie du d�veloppement	12	12		Mathilde DUFLOS
M5.2 Enseignements fondamentaux 2	40	24	0	
EP 5.2.1 Psychologie du travail	20	12		S�verine CHEVALIER
EP 5.2.2 Psychog�rontologie	20	12		Oc�ane AGLI
M5.3 Approfondissement en psychologie	46	0	12	
EP 5.3.1 Psychobiologie	10		12	Nadine FRESQUET
EP 5.3.2 Deux options au choix	36			
EP 5.3.2.a Psychologie du travail				S�verine CHEVALIER
EP 5.3.2.b Psychog�rontologie				Jean-Bernard MABIRE
EP 5.3.2.c Psychologie du d�veloppement				Mathilde DUFLOS
EP 5.3.2.d Psychologie clinique				Aur�lien RIBADIER
EP 5.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives				Sandrine VANNESTE
M5.4 Comp�tences transversales	14	40	10	
EP 5.4.1 Anglais		18		Daniel TRON
EP 5.4.2 Statistiques	12	12		Alain TALIERCIO
EP 5.4.3 Accompagnement personnalis�		4		Sandrine VANNESTE
EP 5.4.4 Suivi de Stage		4		Emeline DELAVILLE
EP 5.4.5 MOBIL	2	2		Christine POIRIER
EP 5.4.6 TER			10	Gr�goire BAUDIN

C3- semestre 6

Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Responsable
SEMESTRE 6 (S6)	130	114	12	
M6.1 Enseignements fondamentaux 1	36	36	0	
EP 6.1.1 Psychologie clinique	12	12		Robert COURTOIS
EP 6.1.2 Psychologie cognitive	12	12		Jordan MILLE
EP 6.1.3 Psychologie du développement	12	12		Valérie PENNEQUIN
M6.2 Enseignements fondamentaux 2	36	24	0	
EP 6.2.1 Psychologie du travail	18	12		Nicolas GILLET
EP 6.2.2 Psychogérontologie	18	12		Jean-Bernard MABIRE
M6.3 Approfondissement en psychologie	48	0	12	
EP 6.3.1 Psychobiologie	12		12	Arnaud AUBERT
EP 6.3.2 Deux options au choix	36			
EP 6.3.2.a Psychologie du travail				Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE
EP 6.3.2.b Psychogérontologie				Jean-Bernard MABIRE
EP 6.3.2.c Psychologie du développement				Caroline GIRAUDEAU
EP 6.3.2.d Psychologie clinique				Servane BARRAULT
EP 6.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives				Nadine FRESQUET
M6.4 Compétences transversales	10	54	0	
EP 6.4.1 Anglais		18		Daniel TRON
EP 6.4.2 Statistiques	10	10		Alain TALIERCIO
EP 6.4.3 Suivi de Stage		4		Emeline DELAVILLE
EP 6.4.4 Accompagnement personnalisé		4		Sandrine VANNESTE
EP 6.4.5 CERCIP		18		

D. Modalités de contrôle de connaissances

D.1 L1 Semestre 1

T.C * : Type de contrôle

T.E ** : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

		Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
Eléments pédagogiques	ECTS	T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
SEMESTRE 1 (S1)	30										
M1.1 Introduction à la Psychologie - 1	8			8			8		8		8
EP 1.1.1 Histoire et épistémologie de la psychologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.1.2 Psychologie Clinique et Psychologie du développement		ET	E		ET	E		E		E	
M1.2 Introduction à la Psychologie - 2	8			8			8		8		8
EP 1.2.1 Concepts fondamentaux en psychologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.2.2 Psychologie sociale et Psychologie cognitive		ET	E		ET	E		E		E	
M1.3 Introduction aux sciences humaines	8			8			8		8		8
EP 1.3.1 Anthropologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.3.2 Philosophie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 1.3.3 Criminologie		ET	E		ET	E		E		E	
M1.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 1.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 1.4.2 Formation à la recherche documentaire			QP					QP			
EP 1.4.3 Statistiques	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 1.4.4 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 1.4.5 Expression orale et écrite	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 1.4.6 Stage facultatif											

D.2 L1 Semestre 2

T.C * : Type de contrôle T.E ** : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

		Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
Eléments pédagogiques	ECTS	T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
SEMESTRE 2 (S2)	30										
M2.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 2.1.1 Psychologie clinique		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.1.2 Psychologie cognitive		ET	E		ET	E		E		E	
M2.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 2.2.1 Psychologie sociale		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.2.2 Psychologie du développement		ET	E		ET	E		E		E	
M2.3 Introduction aux sciences humaines	8			8			8		8		8
EP 2.3.1 Philosophie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.3.2 Sociologie		ET	E		ET	E		E		E	
EP 2.3.3 Droit de la famille		ET	E		ET	E		E		E	
M2.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 2.4.1 Anglais	3	CC	QP QP	1	ET	E	1	E QP	1	E	1
EP 2.4.2 MOBIL											
EP 2.4.3 Accompagnement personnalisé											
EP 2.4.4 Biologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 2.4.5 Stage facultatif											
EP 2.4.6 Formation à la recherche documentaire											

D.3 L2 Semestre 3

T.C * : Type de contrôle T.E ** : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

		Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
Eléments pédagogiques	ECTS	T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
SEMESTRE 3 (S3)	30										
M3.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 3.1.1 Psychologie du travail	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP 3.1.2 Psychogérontologie	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
M3.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 3.2.1 Psychologie clinique	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP 3.2.2 Méthodologie - Introduction et approches descriptives	4	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
M3.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 3.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 3.3.2 Deux options au choix											
EP 3.3.2.a Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 3.3.2.b Psychologie sociale	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 3.3.2.c Psychologie cognitive	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M3.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 3.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 3.4.2 Transition écologique et sociale	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 3.4.3 Accompagnement personnalisé	0		QP					QP			
EP 3.4.4 Statistiques	2	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 3.4.5 Stage facultatif	0										
EP 3.4.6 Documentation, citoyenneté, e-réputation	0		QP					QP			

D.4 L2 Semestre 4

T.C * : Type de contrôle

T.E ** : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

Eléments pédagogiques	ECTS	Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
SEMESTRE 4 (S4)	30										
M4.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 4.1.1 Psychologie sociale	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.1.2 Psychologie du développement	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M4.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 4.2.1 Psychologie cognitive	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.2.2 Méthodologie II - Psychométrie et expérimentation	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M4.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 4.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.3.2 Deux options au choix											
EP 4.3.2.a Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.3.2.b Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 4.3.2.c Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M4.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 4.4.1 Anglais	3	CC		3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 4.4.2 MOBIL			QP					QP			
EP 4.4.3 PIX		VAL						VAL			
EP 4.4.4 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 4.4.5 Statistiques	3	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 4.4.6 Stage facultatif											
EP 4.4.7 Compétences informationnelles : perfectionnement			QP					QP			

D.5 L3 Semestre 5

T.C * : Type de contrôle T.E ** : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

		Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
Eléments pédagogiques	ECTS	T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
SEMESTRE 5 (S5)	30										
M5.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 5.1.1 Psychologie clinique	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.1.2 Psychologie cognitive : Neuropsychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.1.3 Psychologie du développement	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M5.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 5.2.1 Psychologie du travail	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.2.2 Psychogérontologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M5.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 5.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2 Deux options au choix											
EP 5.3.2.a Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.b Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.c Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.d Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 5.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M5.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 5.4.1 Anglais	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 5.4.2 Statistiques	2	ET	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP 5.4.3 Accompagnement personnalisé		QP						QP			
EP 5.4.4 Suivi de Stage		QP						QP			
EP 5.4.5 MOBIL		QP						QP			
EP 5.4.6 TER	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2

D.6 L3 Semestre 6

T.C * : Type de contrôle T.E ** : Type d'épreuve

Coef : Coefficient

		Régime général						Régime Spécial d'Etudes			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
Eléments pédagogiques	ECTS	T.C *	T.E **	Coef	T.C *	T.E **	Coef	T.E **	Coef	T.E **	Coef
SEMESTRE 6 (S6)	30										
M6.1 Enseignements fondamentaux 1	8			8			8		8		8
EP 6.1.1 Psychologie clinique	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.1.2 Psychologie cognitive	3	CC & ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.1.3 Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M6.2 Enseignements fondamentaux 2	8			8			8		8		8
EP 6.2.1 Psychologie du travail	4	CC & ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.2.2 Psychogérontologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M6.3 Approfondissement en psychologie	8			8			8		8		8
EP 6.3.1 Psychobiologie	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2 Deux options au choix											
EP 6.3.2.a Psychologie du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.b Psychogérontologie	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.c Psychologie du développement	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.d Psychologie clinique	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
M6.4 Compétences transversales	6			6			6		6		6
EP 6.4.1 Anglais	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
EP 6.4.2 Statistiques	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP 6.4.3 Suivi de Stage	1	CC		1	ET		1	ET	1		1
EP 6.4.4 Accompagnement personnalisé			QP					QP			
EP 6.4.5 CERCIP	2			2			2		2		2

E- Descriptif des enseignements de la licence

Semestre 1

EP1.1.1 Histoire et épistémologie de la psychologie (Responsable : Nathalie BAILLY)

Fondements épistémologiques de la psychologie de l'antiquité aux années 1950.

EP1.1.2

Psychologie Clinique (Responsable : Servane BARRAULT)

Introduction à la psychologie clinique :

(a) Histoire et représentation générale de la psychologie clinique : Naissance et histoire de la psychologie clinique à travers les figures constitutives de la discipline.

(b) Abord du psychisme humain à travers la sphère émotionnelle : Construction du psychisme humain à travers les comportements affectifs et relationnels ; attachement aux parents

Psychologie du développement (Responsable : Christine POIRIER)

Introduction à la psychologie du développement : définition, méthodes et objets d'études de la psychologie du développement. Ce cours portera plus particulièrement sur l'évolution de la perception de l'enfance dans le temps, présentation de concepts théoriques fondamentaux (Attachement / Liens parents-enfant / Apprentissage sociale (Vygotski, Bruner, Bandura) / Interactions entre pairs

EP1.2.1 Concepts fondamentaux en psychologie (Responsable : Sandrine VANNESTE)

Introduction aux grands concepts de la psychologie générale (vigilance, attention, conscience, motivations, émotions, intelligence, personnalité ...)

EP1.2.2

Psychologie sociale (Responsable : Jimmy BORDARIE)

Introduction à la psychologie sociale : Présentation de la psychologie sociale et de ses domaines d'interventions

Psychologie cognitive (Responsable : Séverine FAY)

Introduction à la psychologie cognitive :

Définition, méthodes et objets d'études de la psychologie cognitive.

Ce cours vise à sensibiliser les étudiant.e.s aux concepts théoriques fondamentaux et à la méthodologie sur lesquels s'appuie la Psychologie Cognitive. Différentes fonctions cognitives seront présentées (perception, mémoire, attention, raisonnement, langage) en s'appuyant sur des études expérimentales.

EP1.3.1 Anthropologie (Responsable : Abraham-Peter OKWA ONDO)

Cet enseignement présente une définition globale de l'anthropologie, ses enjeux actuels et ses différents champs d'étude. Il aborde les principaux courants de pensées de la discipline, les différents concepts et les auteurs qui les portent. Il met en perspective les objets croisés de l'anthropologie et de la psychologie dans différentes aires culturelles.

EP1.3.2 Sociologie (Responsable : Florent KOHLER)

EP1.3.3 Droit de la famille (Responsable : Audrey DAMIENS)

Ce cours propose une introduction au droit de la famille (règles encadrant le couple, la filiation, l'autorité parentale) destinée à familiariser les étudiants avec les cadres juridiques encadrant des situations quotidiennes tant dans leur vie personnelle que dans leurs futures pratiques professionnelles.

EP1.4.1 Anglais (Responsable : Daniel TRON)

Anglais spécialisé en psychologie

EP1.4.2 Formation à la recherche documentaire (Responsable : Julia CHAZOT)

Découvrir la BU et ses services

EP1.4.3 Statistiques (Responsable : Alain TALIERCIO)

Principes des analyses descriptives : la notion de mesure, les descriptions et analyses des données de mesure uni variée, l'analyse de données de mesure bi variées.

EP1.4.4 Accompagnement personnalisé (Responsable : Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE)

Réussir à l'université : Encadrement pédagogique, tutorat ...

EP1.4.5 Expression orale et écrite (Responsable : Maria PROSCHINA)

Maîtrise des argumentaires et de l'expression orale, ainsi que maîtrise de la langue écrite

EP1.4.6 Stage facultatif

Semestre 2

EP2.1.1 Psychologie clinique (Responsable : Grégoire BAUDIN)

Abord des grands courants théorico-cliniques. Abord des grandes entités cliniques. Mobilisation des connaissances par une analyse de cas clinique

EP2.1.2 Psychologie cognitive (Responsable : Coline GREGOIRE)

CM : Méthode expérimentale : Attention et fonctions exécutives

TD : les étudiant·e·s seront sensibilisé·e·s à l'importance et aux principaux outils de la démarche expérimentale. Plusieurs expérimentations seront réalisées en séance.

EP2.2.1 Psychologie sociale (Responsable : Jimmy BORDARIE)

CM : Les relations inter et intragroupes

TD : Expériences en psychologie sociale

EP2.2.2 Psychologie du développement (Responsable : Célia MAINTENANT)

Modèles et méthodes en psychologie du développement : les bases théoriques en psychologie du développement : Piaget, Wallon Vygotski... en illustrant toujours avec des exemples concrets et en partant de situations du quotidien pour les enfants.

EP2.3.1 Philosophie (Responsable : Patrice BRETAUDIERE)

EP2.3.2 Musicologie (Responsable : Farrokh VAHABZADEH)

Le cours propose une introduction à la musicologie et à l'ethnomusicologie, ainsi qu'une réflexion sur l'objet musical envisagé en tant que *son humainement organisé*. À partir de documents sonores et audiovisuels, il invite à explorer la diversité des répertoires et des pratiques musicales à travers le monde.

EP2.3.3 Histoire de l'Art (Responsable : Elise NEUILLY)

Cet enseignement consistera à interroger des problématiques psychologiques par le prisme d'oeuvres d'art, qui reflètent ou interrogent certains comportements humains et les conséquences qu'ils entraînent sur la psyché, ou encore, des œuvres porteuses de réflexions dites "métaphysiques". Quelques notions sur le style (le courant artistique) et le genre artistique (les sujets) seront précisées. Des œuvres de Jérôme Bosch, Jan van Eyck, Le Caravage, Artemisia Gentileschi, Le Bernin ou de Magritte et Dalí seront utilisées pour aborder ces thématiques (liste non exhaustive).

EP2.4.1 Anglais (Responsable : Daniel TRON)

Anglais spécialisé en psychologie

EP2.4.2 MOBIL (Responsable : Christine POIRIER)

Méthodologie de recherche en orientation

EP2.4.3 Accompagnement personnalisé (Responsable : Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE)

Réussir à l'université : Encadrement pédagogique, tutorat ...

EP2.4.4 Biologie (Responsable : Laurent GALINEAU)

Remise à niveau en biologie générale pour la maîtrise du vocabulaire et des concepts fondamentaux en biologie

EP2.4.5 Stage facultatif

EP2.4.6 Formation à la recherche documentaire (Responsable : Julia CHAZOT)

Recherche sur internet, ressources en ligne, sensibilisation au plagiat

Semestre 3

EP3.1.1 Psychologie du travail (Responsable : Jimmy BORDARIE)

CM : Découverte de la PTO

TD : interventions en PTO

EP3.1.2 Psychogérontologie (Responsables : Océane AGLI & Kristell POTHIER)

CM - Introduction à la psychogérontologie & aux approches non médicamenteuses

TD - Approfondissement et mise en pratique (simulateurs de vieillissement, exercices cognitifs, études de cas cliniques...)

EP3.2.1 Psychologie clinique (Responsable : Colette AGUERRE)

Présentation des modèles cliniques et psychopathologiques : Approche cognitivo-comportementale, approche psychodynamique, humaniste, existentialiste, phénoménologique, systémique, etc.

TD : Lecture de textes fondateurs relatifs à la description des grandes modèles psychopathologiques

EP3.2.2 Méthodologie - Introduction et approches descriptives (Responsable : Jordan MILLE)

Le cours présente tout d'abord une introduction aux méthodologies en psychologie, mettant en lumière leur rôle central dans la production de connaissances. Il souligne que le recours à une démarche méthodologique rigoureuse est essentiel pour limiter un certain nombre de biais qui peuvent affecter toutes les étapes de la construction des connaissances. Avant d'aborder les spécificités des différentes méthodologies, le cours présente les principaux concepts transversaux qui les structurent (par ex. les étapes de la recherche, les notions de variables et d'opérationnalisation ou encore les méthodes d'échantillonnage).

L'enseignement porte ensuite sur la diversité des méthodologies en psychologie, tant dans la construction des connaissances que dans leur utilisation pratique, en montrant comment chacune permet de répondre à des objectifs variés et comment elles se complètent pour appréhender les phénomènes psychologiques de manière plus complète. Enfin, les principales méthodes permettant de décrire les phénomènes psychologiques sont présentées. Une

attention particulière est portée à l'observation ainsi qu'aux enquêtes fondées sur les entretiens et les questionnaires. Pour chacune de ces approches, les conditions d'utilisation, les avantages et les limites sont exposés afin d'en illustrer les apports et les contraintes dans l'étude des phénomènes psychologiques.

EP3.3.1 Psychobiologie (Responsable : Samuel LEMAN)

Neuro-anatomie fonctionnelle et clinique

Objectifs pédagogiques : Étudier l'anatomie du système nerveux central et périphérique ainsi que ses fonctions de régulation physiologique et de contrôle sensori-moteur.

Compétences visées : Connaissance des bases de l'architecture et de l'organisation fonctionnelle du système nerveux humain dans son ensemble. Cette compétence est indispensable à la compréhension des autres enseignements de la filière psychobiologie qui se succèdent au cours des semestres 4, 5 et 6 de la licence de psychologie.

EP3.3.2 Deux options au choix

EP3.3.2.a Psychologie du développement (Responsable : Célia MAINTENANT et Jad HAMAOU)

Méthodologies et outils actuels en psychologie du développement

EP3.3.2.b Psychologie sociale (Responsable : Nicolas GILLET)

Psychologie sociale appliquée aux champs du travail et de la gérontologie

EP3.3.2.c Psychologie cognitive (Responsable : Lucie ANGEL)

Ce cours vise à montrer comment le développement de la psychologie expérimentale, puis de la psychologie cognitive, de la neuropsychologie et plus récemment des neurosciences cognitives a permis de faire évoluer la conception du concept de conscience. Les apports de la psychologie cognitive pour l'étude de la conscience seront illustrés par des données sur les troubles de la conscience (par exemple le coma), les effets de la méditation de pleine conscience et de l'hypnose sur la cognition et les mécanismes non conscients comme les effets d'amorçage.

EP3.4.1 Anglais (Responsable : Daniel TRON)

Anglais spécialisé en psychologie

EP3.4.2 Transition écologique et sociale

EP3.4.3 Accompagnement personnalisé (Responsable : Séverine CHEVALIER)

EP3.4.4 Statistiques (Responsable : David CLARYS)

Principes d'analyse des distributions et des probabilités : l'introduction aux statistiques inférentielles, le changement de variable : la transformation linéaire, la loi normale, le principe du test d'hypothèse comme aide à la décision.

EP3.4.5 Stage facultatif

EP3.4.6 Documentation, citoyenneté, e-réputation (Responsable : Julia CHAZOT)

Évaluation de l'information, réseaux sociaux, identité numérique

EP4.1.1 Psychologie sociale (Responsable : Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE)

CM : Le cours magistral « Enjeux d'actualité en psychologie sociale » permet aux étudiants d'être initiés aux problématiques de société du monde moderne, à travers l'intervention de plusieurs enseignants, chacune portant sur une thématique spécifique d'actualité, à savoir : Les relations sociales au XXI^e siècle à travers la théorie de l'échange social, la psychologie du consommateur, les écrans et les réseaux sociaux (opportunité de développement ou désastre sanitaire et social ?), les inégalités sociales dans différents contextes, la sensibilité environnementale (représentations et réalités)

TD : le TD « Méthode en psychologie sociale » est associé au CM intitulé « Enjeux d'actualité en psychologie sociale ». Il s'inscrit dans la continuité des cours transversaux de tronc commun du S3 sur la méthodologie d'enquête (EP.3.2.2. Méthodologie, responsable = Jordan Mille). L'EP.3.2.2. porte sur la présentation théorique et générale des méthodes d'enquête (entretien et questionnaire), toutes sous-disciplines confondues. L'objectif du TD EP.4.1.1 est d'appliquer ces deux méthodologies (entretiens, questionnaires) spécifiquement au domaine de la psychologie sociale.

EP4.1.2 Psychologie du développement (Responsable : Christine POIRIER)

Construction de l'identité et développement moral à l'adolescence / Développement émotionnel et social à l'âge adulte émergent

EP4.2.1 Psychologie cognitive (Responsable : David Clarys)

CM : Représentations, mémoire et métacognition

TD : les étudiant.e.s réalisent une recherche expérimentale en psychologie cognitive dont le thème et la procédure sont imposés : analyse en séance d'un article lié au thème de la recherche, recueil de données et interprétation de leur analyse quantitative

EP4.2.2 Méthodologie II - Psychométrie et expérimentation (Responsable : Jordan MILLE)

Ce cours poursuit celui du S3 en introduisant la psychométrie ainsi que l'expérimentation en psychologie. La première partie montre comment la validation des outils descriptifs en psychologie repose sur la psychométrie. Sont notamment expliquées les méthodes de vérification des propriétés psychométriques, la sélection des meilleurs items, ainsi que les techniques d'étalonnage. Les intérêts et les limites de cette démarche sont également exposés. La seconde partie est consacrée à la démarche expérimentale, méthode permettant d'examiner les relations de cause à effet. Les différents types de plans expérimentaux sont présentés avec leurs avantages et inconvénients, ainsi que la gestion des variables parasites et l'analyse des différents types d'effets observés.

EP4.3.1 Psychobiologie (Responsable : Nadine FRESQUET)

Neurophysiologie et Neuropharmacologie

Comprendre les activités électriques et chimiques des cellules du système nerveux. Comprendre la classification des neurotransmetteurs et leur implication dans différentes fonctions et/ou pathologies. Comprendre les modes d'action de différentes classes de molécules psychotropes.

EP4.3.2 Deux options au choix

EP4.3.2.a Psychologie clinique (Responsable : Colette AGUERRE, Grégoire BAUDIN)

Approfondissement des modèles psychopathologiques : autres modèles : Psychologie positive, psychodynamique brève, neuropsychologie appliquée, modèle des schémas, modèle EMDR (traitement adaptatif de l'information), modèle intégratif, approche processuelle

Application des grands modèles de la psychologie clinique : Analyse des grands modèles à travers des cas cliniques

EP4.3.2.b Psychologie du travail (Responsable : Jimmy BORDARIE)

Domaines d'application de la psychologie du travail

EP4.3.2.c Psychogérontologie (Responsable : Kristell POTHIER)

Qualité de vie et rôle des émotions

EP4.4.1 Anglais (Responsable : Daniel TRON)

Anglais spécialisé en psychologie

EP4.4.2 MOBIL (Responsable : Christine POIRIER)

Elaboration du projet professionnel

EP4.4.3 PIX (Responsables : Chloé CHERRIER et Mathilde JANOTA)

Développement des compétences numériques appliquées aux études de psychologie (e.g., traitement de texte, tableur, présentation, IA, outils bibliographiques).

EP4.4.4 Accompagnement personnalisé (Responsable : Séverine CHEVALIER)
EP4.4.5 Statistiques (Responsable : Thierry PLAIE)

Principes d'analyse d'homogénéité de deux moyennes et de deux fréquences : la distribution d'échantillonnage et principe du test d'hypothèse : la comparaison d'1 moyenne d'1 échantillon à celle d'une norme, la comparaison de 2 moyennes de 2 échantillons (sans et avec Mesures répétées), la comparaison d'1 fréquence d'un échantillon à celle d'une norme

EP4.4.6 Stage facultatif
EP4.4.7 Compétences informationnelles : perfectionnement (Responsable : Julia CHAZOT)

Droit d'auteur, citation des sources, plagiat, ...

Semestre 5

EP5.1.1 Psychologie clinique (Responsable : Aurélien RIBADIER)

Approche clinique et psychopathologique de l'enfant : Approche du concept de l'enfance, approches en psychologie clinique et psychopathologiques de l'enfant, examen psychologique et considérations psychopathologiques à travers différents troubles

TD : Cas cliniques couvrant les principaux troubles chez l'enfant (trouble du développement intellectuel, TSA, troubles anxieux, troubles de l'humeur, troubles du comportement, etc.)

EP5.1.2 Psychologie cognitive : neuropsychologie clinique (Responsable : Sandrine VANNESTE)

CM : Cet enseignement vise à présenter l'application clinique de la psychologie cognitive en neuropsychologie. Ce cours abordera les principaux concepts, procédures et objets de la neuropsychologie clinique et initiera les étudiant.e.s aux principes de l'examen cognitif.

TD : Ce TD vise à initier les étudiant.e.s à la connaissance de la clinique neuropsychologique par l'étude approfondie de cas de patients présentant des troubles neurocognitifs variés et rencontrés dans différents cadres institutionnels différents.

EP5.1.3 Psychologie du développement (Responsable : Mathilde DUFLOS)

L'objectif de ce cours est de vous familiariser aux recherches actuelles en psychologie en nuanciant les intuitions liées à des concepts issus de la psychologie du développement au regard de ce qui s'observe dans la recherche. A travers ce cours, vous serez amenés à développer votre esprit critique en mobilisant vos connaissances en psychologie du développement et en allant chercher des éléments de réponse dans la littérature scientifique. Il faudra également pouvoir organiser vos idées pour les partager au groupe à travers des fiches de synthèse, des présentations orales et de la participation active en cours.

EP5.2.1 Psychologie du travail (Responsable : S verine CHEVALIER)

CM : Pr sentation des concepts cl s (RPS-QVCT, stress, burn out et bien- tre...), appuy s par des mod les th oriques explicatifs de la sant  psychologique et des exemples d'ant c dents individuels, manag riaux et organisationnels de cette derni re. Une partie du CM portera plus pr cis ment sur la diversit  au travail.

TD : Approfondissement des m thodes qualitatives et quantitatives de la psychologie du travail (articles, enqu tes, mises en situation,  tudes de cas, jeu de cartes et expos  en groupe).

EP5.2.2 Psychog rontologie (Responsable : Oc ane AGLI)

CM : Les mod les th oriques du Bien-Vieillir (des plus classiques aux plus novateurs)

TD : Approfondissement (lecture d'articles, visionnage d'interviews,  coute de podcasts...)

EP5.3.1 Psychobiologie (Responsable : Nadine FRESQUET)

Neurobiologie des fonctions sensorielles et attentionnelles

Comprendre les principes du traitement de l'information sensorielle par le syst me nerveux et les diff rents niveaux d'analyse : du r cepteur aux aires corticales, dans les 5 modalit s sensorielles.

Neurobiologie de l'attention : implication des r seaux dorsaux et ventraux et leur contr le ex cutf.

EP5.3.2 Deux options au choix

EP5.3.2.a Psychologie du travail (Responsable : S verine CHEVALIER)

Recrutement et  valuation des personnels

Ce cours pr sente les enjeux du recrutement (du c t  entreprise et candidat) et de l' valuation des personnels ainsi que les m thodes de recrutement (actuelles et futures) :  tapes, acteurs, outils

Compr hension des biais et heuristiques en jeu dans le processus d' valuation issus du champ de la cognition sociale

Apports de certains cadres th oriques (e.g., justice organisationnelle, ad quation personne-organisation)

EP5.3.2.b Psychog rontologie (Responsable : Nathalie BAILLY)

Enjeux et d fis de l'interg n rationnel dans les accompagnements d di s au vieillissement

EP5.3.2.c Psychologie du d veloppement (Responsable : Mathilde DUFLOS)

L'objectif de ce cours est de vous initier au bilan psychologique de l'enfant. Ce cours se centre sur le WISC-V, ses fondements th oriques, sa construction, sa passation et son interpr tation. Ce cours vise   comprendre les enjeux de l'examen psychologique et du WISC-V en particulier ainsi que le r le du psychologue dans la passation, l'interpr tation et la restitution du WISC-V.

EP5.3.2.d Psychologie clinique (Responsable : Aur lien RIBADIER)

Parentalit  et nouvelles parentalit s

Observation et examen psychologique du b b  : M thodes d'observation (Bick, Brazelton, ...) ; Attachement chez le b b  ; Examen et tests chez le b b  (Brazelton, ADBB, Brunet L zine R vis , ...)

Observation et examen psychologique du jeune enfant : M thodes d'observation et d'entretien chez le jeune enfant (Jeu du SNAP, DIPA, ...), examens et tests chez le jeune enfant (CBCL, SDQ, ...)

EP5.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives (Responsable : David CLARYS, Sandrine VANNESTE)

Domaines d'application de la psychologie cognitive : Recherches appliquées (témoignage, conduite automobile...), ergonomie cognitive.

Résumé : cet enseignement permettra d'illustrer l'apport de la psychologie cognitive dans différents champs d'application tels que le témoignage judiciaire, la conduite automobile, les contextes de travail, etc., en s'appuyant sur des travaux issus de la recherche scientifique.

EP5.4.1 Anglais (Responsable : Daniel TRON)

Anglais spécialisé en psychologie

EP5.4.2 Statistiques (Responsable : Alain TALIERCIO)

Principes d'analyse des variances inter & intra et de normalité de distribution : l'introduction à l'analyse de la décomposition de la variance du comportement observé, l'analyse de variance à un facteur de mesure non répétée, l'analyse de variance à deux facteurs de mesure non répétée, le test de normalité de distribution et d'homogénéité des variances.

EP5.4.3 Accompagnement personnalisé (Responsable : Sandrine VANNESTE)
EP5.4.4 Suivi de Stage (Responsable : Emeline DELAVILLE)
EP5.4.5 MOBIL (Responsable : Christine POIRIER)

Valoriser ses compétences

EP5.4.6 TER (Responsable : Grégoire BAUDIN)

Semestre 6

EP6.1.1 Psychologie clinique (Responsable : Robert COURTOIS)

Processus mis en jeu à l'adolescence et accès à l'adultité ; grandes entités de l'adolescent et du jeune adulte : Troubles anxieux, RSA, trouble de l'humeur et conduites suicidaires, schizophrénie, troubles bipolaires, trouble de personnalité borderline, violence et trouble des conduites

TD : Cas cliniques couvrant les principaux troubles à l'adolescence

EP6.1.2 Psychologie cognitive (Responsable : Jordan MILLE)

CM : La psychopathologie cognitive consiste à mettre en lien les manifestations cliniques observées chez des patients, notamment pour les maladies psychiatriques, avec les modèles du fonctionnement cognitif. L'approche de la psychopathologie cognitive sera illustrée à travers les études et les modèles développés dans différentes pathologies (schizophrénie, dépression, sociopathie, phobie, trouble de stress post-traumatique), mais aussi à travers une approche transdiagnostique qui cible les processus psychologiques communs à plusieurs troubles mentaux.

TD : Recherche en psychopathologie cognitive. Elaboration d'un projet de recherche en psychopathologie cognitive. Résumé : Lors de ce TD, les étudiant.e.s seront invités à élaborer une expérience dans le domaine de la psychopathologie cognitive, sur la base d'une analyse de la littérature

EP6.1.3 Psychologie du développement (Responsable : Valérie PENNEQUIN)

CM : Les troubles du neurodéveloppement seront présentés : Troubles du développement intellectuel, troubles des apprentissages, troubles du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

TD : Des questions liées à ces troubles du neurodéveloppement seront discutées : comment annoncer un handicap ? Comment les diagnostiquer ? Quelles structures pour accompagner ces enfants ?

EP6.2.1 Psychologie du travail (Responsable : Nicolas GILLET)

Attitudes et comportements au travail

EP6.2.2 Psychogérontologie (Responsable : Jean-Bernard MABIRE)

CM : Présentation de grands troubles rencontrés lors du vieillissement (maladies neuro-évolutives, symptômes psychologiques et comportementaux anxiété, dépression, risque suicidaire troubles psychotiques, trisomie 21, syndrome confusionnel...)

TD : Découverte et mise en pratique des principaux tests utilisés en gérontologie pour repérer les troubles vus en CM.

EP6.3.1 Psychobiologie (Responsable : Arnaud AUBERT)

CM : À partir d'une approche neuropsychologique, ce cours présente les émotions, la mémoire et la conscience comme trois dimensions étroitement articulées du fonctionnement mental. Il insiste sur leur continuité, depuis la détection de la pertinence émotionnelle jusqu'à la mise en mémoire et à l'élaboration consciente de l'expérience.

TP : Les travaux pratiques prolongent les notions vues en cours magistral au moyen de protocoles expérimentaux portant sur la mesure des émotions, en particulier la réponse électrodermale.

EP6.3.2 Deux options au choix

EP6.3.2.a Psychologie du travail (Responsable : Julia AUBOUIN-BONNAVENTURE)

Le cours magistral « Inclusion et qualité de vie au travail » permet aux étudiants d'être initiés : (1) aux pratiques de promotion de la diversité au travail, à leurs enjeux et à leurs limites ; (2) aux pratiques d'inclusion au travail et à la manière dont elles constituent une alternative aux premières mentionnées ; (3) à l'identification des leviers et des freins de l'inclusion au travail, ainsi qu'à ceux liés plus généralement à la santé psychologique des salariés.

EP6.3.2.b Psychogérontologie (Responsable : Jean-Bernard MABIRE)

Les objectifs de ce cours sont de définir les notions de facteurs de protection et de réserve et d'en donner des exemples concrets tels que la stimulation cognitive, l'activité physique adaptée, l'alimentation, la santé sociale, les ressources psychologiques et émotionnelles, et le niveau d'études et le niveau lexical.

EP6.3.2.c Psychologie du développement (Responsable : Caroline GIRAudeau)

Emotions et pratiques psychologiques

EP6.3.2.d Psychologie clinique (Responsable : Servane BARRAULT)

Mécanismes neurologiques à l'origine des pathologies mentales - Introduction aux neurosciences cognitives (neurodéveloppement, plasticité cérébrale, intelligence, conscience) : Conduites addictives, TCA, etc.

EP6.3.2.e Psychologie et neurosciences cognitives (Responsable : Nadine FRESQUET)

Cette option permet de comprendre, d'une part, les dysfonctionnements neurocognitifs, neuroanatomiques, neuro-fonctionnels et neurochimiques associés à certaines pathologies psychiatriques. Cette option permet d'autre part d'acquérir une réflexion sur la construction de la pensée critique, et les transformations contemporaines de l'expérience humaine, notamment à travers l'intelligence artificielle, l'étude des états modifiés de conscience ou les phénomènes de plasticité cérébrale.

EP6.4.1 Anglais (Responsable : Daniel TRON)

Anglais spécialisé en psychologie

EP6.4.2 Statistiques (Responsable : Alain TALIERCIO)

Principes d'analyse des données non paramétriques : le test de Mann-Whitney, le test de Wilcoxon, le test de Kruskal-Wallis, le test de Friedman, le test du χ^2 .

EP6.4.3 Suivi de Stage (Responsable : Emeline DELAVILLE)

EP6.4.4 Accompagnement personnalisé (Responsable : Sandrine VANNESTE)

EP6.4.5 CERCIP

Compétences, Engagement, Réflexion Citoyenne et Pratiques

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D’ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L’UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence	2
Dispositions exceptionnelles	2
Art. 1 - Organisation des enseignements	3
Art. 2 - Inscription	3
Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale	3
Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information	4
Art. 5- Anonymat des copies	5
Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale	5
Art. 7 - Règles de progression	6
Art. 8 - Jury	7
Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale	7
Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence	7
Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies	8
<i>Textes de référence</i>	9
<i>Rappel</i>	9
1. Les bénéficiaires	9
a. Étudiants salariés	10
b. Étudiants engagés dans un service civique	10
c. Étudiants auto-entrepreneurs	10
d. Étudiants inscrits en double cursus à l’université de Tours	10
e. Étudiant.es chargé.es de famille	10
f. Étudiant.es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)	10
g. Étudiantes enceintes	11
h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau	11
i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau	11
j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d’une association reconnue d’intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l’université de Tours	11
k. Étudiant.es élu-es	11
l. Étudiant.es aidant-es	11
m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire	11
2. Procédure et calendrier de la demande	12
3. Cas d’exclusion	12
a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)	12
b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence	12
4. Aménagement d’emploi du temps	12
5. Contrôle des Connaissances	12
6. Directions d’études en licence et contrat pédagogique	13

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1 et D. 612-2 et suivants ;
- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.
- [Circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000](#) portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, publiée au BO n°10 du 9 mars 2000

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique après avis des conseils de composantes.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adaptées à la diversité des diplômes et des parcours de formation. La réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et les autres modalités d'évaluation applicables.

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences doivent être précises, détaillées et publiées dans le délai d'un mois. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Des nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettant le passage d'examens à distance, peuvent être prises en raison d'un mouvement de grève avec blocages, tant des locaux de l'université que des locaux extérieurs dans lesquels devaient se dérouler les examens, rendant impossible le respect des modalités prévues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n°1801653). Ce dispositif permet aux étudiants de bénéficier des évaluations prévues dans le cadre de leur formation et nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par le ou la vice-président.e CFVU le contrôle continu pourrait être remplacé par

un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.

Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 1 - Organisation des enseignements

Licence

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les parcours de licence sont organisés en six semestres d'enseignement, en blocs de compétences et en unités d'enseignements (nommés modules) afin de séquencer les apprentissages.

La licence est structurée sur 3 années (L1, L2 et L3) validant chacune 60 crédits (ECTS).

Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant.e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé.e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

Dans le cadre de son inscription pédagogique, chaque étudiant.e conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant.e mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant.e et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et

l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.e.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- un contrôle continu et régulier,
- un examen terminal,
- ces deux modes de contrôle combinés.

L'évaluation continue (hors régimes spéciaux) fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire. Elle consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre et doit accompagner l'étudiant.e dans la progression de ses apprentissages. Elle revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Ce mode d'évaluation n'exclut pas de prévoir une épreuve de fin de semestre dont le poids ne peut pas excéder 50% dans le calcul de la moyenne pour les étudiant.e.s non RSE mais valant examen pour les étudiant.e.s RSE (qui bénéficient d'une dispense d'assiduité et auxquels le contrôle continu ne peut pas être imposé). Les modalités spécifiques pour les étudiant.e.s RSE devront être clairement établies et affichées en début d'année universitaire.

Lorsqu'un module est constitué de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par année universitaire pour chaque élément pédagogique : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences devront être organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant.e de bénéficier d'une seconde chance.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

- 1° d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- 2° ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un.e étudiant.e a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études, il bénéficie de droit d'une évaluation de

substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des regroupements d'épreuves pourront être mis en place y compris lorsque ces modules sont constitués de plusieurs EP.

Le dispositif de report des notes de « première session » en cas de non-présentation à une épreuve relevant de la seconde chance est mis en place.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tous les étudiant.e.s autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves terminales est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Les modalités du contrôle continu sont librement déterminées par l'enseignant dans le respect de l'obligation réglementaire d'au moins deux évaluations (art. 11 de l'arrêté du 30 juillet relatif au diplôme national de licence). Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies lors des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle mais, en l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation du module auquel il appartient.

Pour toutes les licences générales (hors cas particulier du CPES), une année universitaire sera validée selon les conditions cumulatives suivantes :

- Moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 ;
- Moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20 ;

Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre).

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

Pour les mentions de licence qui comptent plusieurs parcours, la même règle en matière de compensation devra s'appliquer à tous les parcours.

Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un.e étudiant.e peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique défini dans les maquettes de formation du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

Points bonifiants

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire et/ou MOBIL seront attribués pour chaque année de licence.

Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.

Ils ne sont ni conservables ni capitalisables en cas de redoublement.

Ils seront définis comme suit :

- La note d'un CERCIP bonifiant est divisée par 60 puis ajoutée à la moyenne à l'année.
- La note du MOBIL est divisée par 120 puis ajoutée à la moyenne à l'année.

Remarque

Le principe d'une édition d'un relevé de notes à l'issue de chacun des semestres impairs sera conservé pour permettre aux étudiants de disposer d'un bilan de leurs résultats (indispensable notamment pour les étudiant.e.s en mobilité ou pour le dépôt de dossiers de candidature dans d'autres formations).

Gestion des absences

Chaque filière définit pour chaque élément pédagogique ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou terminal à un élément pédagogique, l'étudiant.e n'a pas de note à cet EP. La mention ABI (absence injustifiée) est saisie et sa note à l'année n'est pas calculée. Il bénéficie de la seconde chance.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu (par une explication écrite adressée à l'enseignant), la note de 0 est attribuée. En revanche, il peut être possible :

- de proposer une évaluation de substitution dont la note remplace le 0 (mais en aucun cas obligatoire) ;
- si trois épreuves au moins ont été données, de ne retenir que les deux meilleures notes obtenues ou de sous-pondérer la plus mauvaise note (par exemple).

En cas d'absence justifiée (par une explication écrite adressée à la scolarité) à une évaluation en contrôle terminal, la note de 0 est attribuée et l'absence ne bloque pas le calcul de la note à l'année.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative est annuelle. L'étudiant.e s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6). L'étudiant.e ayant validé son année d'inscription est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf renoncement au bénéfice de cette procédure, l'étudiant.e AJAC :

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la deuxième année de la licence, s'il.elle a capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;
- Est autorisé.e à s'inscrire dans la troisième année de la licence, s'il.elle a validé la première année de licence et a capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des EP d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant.e doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8 - Jury

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A l'issue du semestre impair, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les notes aux EP et aux modules seront communiquées à l'étudiant.e sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury ne peut pas modifier les règles fixées par les modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

La validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme.

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant.e, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant.e concerné.e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant.e.s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Annexe 3 Le régime spécial d'études

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master – Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 septembre 2024

Textes de référence

- [Code de l'éducation](#), notamment ses articles L. 611-11, D. 611-7 et suivants ;
- [Arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 12 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence ;
- [Circulaire n°2000-003 du 1^{er} mars 2000](#) relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- [Circulaire du 30 janvier 2023](#) relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.

Rappel

Le Règlement des Études et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiant·es, sauf à celles et ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend [des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiant·es de leur mode de contrôle des connaissances et des compétences](#) : uniquement examen terminal ; ou contrôle continu ; ou contrôle continu et examen terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le RSE peut se limiter à un aménagement d'emploi du temps afin de prendre en considération les étudiant·es occupant leur emploi pendant les périodes des enseignements ou ayant des incidences sur leur emploi du temps (par exemple travail de nuit, tôt le matin).

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiant·es en formation Initiale et ne peut être accordé aux stagiaires en Formation Continue. De même, la situation des apprentis est incompatible avec un aménagement d'études.

L'organisation du RSE est fixée pour chaque diplôme et doit être indiquée dans le descriptif des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de travaux dirigés (TD) et ne peut en être exclu, même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

1. Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Études les étudiant·es des catégories suivantes :

a. Étudiants salariés



Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Études, l'étudiant·e doit exercer une activité professionnelle concomitante aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps. Les horaires de travail de l'étudiant·e sont néanmoins à prendre en considération (travail de nuit notamment)

Il ou elle doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre, ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire, ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- La ou le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiant·es « salarié·es » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex : chômage ou décès d'un parent) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant·e l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre exceptionnel, par le directeur ou la directrice de la composante concernée.

b. Étudiants engagés dans un service civique

Joindre le contrat d'engagement de service civique.

c. Étudiants auto-entrepreneurs

Joindre une attestation du statut d'auto-entrepreneur.

d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Études ne s'applique alors que pour la préparation aux examens correspondant à l'« inscription seconde » de l'étudiant·e, qui doit préparer normalement les examens du diplôme pour lequel il ou elle est inscrit·e en « inscription première ».

Lors de la session de seconde chance, les étudiant·es pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiant·e s Ajourné·es Autorisé·es à Continuer (AJAC) ne sont pas considéré·es comme des étudiant·es en double cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

e. Étudiant·es chargé·es de famille

Ce statut s'applique aux étudiant·es parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant·e devra fournir une photocopie du livret de famille.

f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université pour que ses besoins soient évalués et son statut reconnu. Il ou elle peut ainsi bénéficier

de dispositions particulières : aménagement d'emploi du temps, majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

g. Étudiantes enceintes

L'étudiante devra fournir à sa scolarité un document attestant son état de grossesse afin que le RSE puisse lui être accordé sur le temps du congés maternité (6 semaines avant et 10 semaines après la date présumée d'accouchement). En cas de symptômes invalidants nécessitant des mesures particulières, l'étudiante devra alors contacter le SSE pour compléter l'évaluation de ses besoins spécifiques.

h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Le statut de sportive ou sportif de bon niveau est un statut spécial accordé par le SUAPS après examen d'un dossier par une commission ad hoc. L'obtention de ce statut permet de reconnaître la pratique sportive de certain·es étudiant·es non inscrit·es sur les listes établies par les fédérations françaises.

i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Ces étudiant·es bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure dédiée. Le statut est accordé après l'instruction d'un dossier examiné par une commission ad hoc.

j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours »

Joindre un document rédigé par le président de l'association attestant de l'engagement au sein de l'association. Seules les fonctions de Président·e, secrétaire, trésorier·e sont reconnues comme engagement au sein d'une association étudiante.

k. Étudiant·es élu·es

Sont concerné·es :

- les élu·es à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS ainsi que les élu·es dans les conseils de composante.
- les vice-président·es étudiant·es de l'université ou chargé·e s de mission auprès de la présidence et les directeurs/trices adjoint·es des composantes ;
- les étudiant·es ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

l. Étudiant·es aidant·es

Sont concernés les étudiant·es accompagnant un proche (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou sœur, conjoint, enfant, etc.) en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante, afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne à titre non professionnel.

m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

Joindre le contrat attestant de l'engagement.

2. Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant·e qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire dédié, en fournissant les pièces justificatives demandées et en respectant le calendrier arrêté. Ce formulaire est accessible sur le site web de l'université.

3. Cas d'exclusion

a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux unités d'enseignement prévoyant des stages obligatoires. Des modalités d'organisation ou d'allègement pourront toutefois être proposées aux étudiant·es en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant·e responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant·e RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence

En licence, l'étudiant·e AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les modules ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant·e doit privilégier les modules de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant·e devra impérativement privilégier les EP et/ou modules du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

4. Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiant·es RSE sont autorisé·es à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre. L'étudiant·e de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiant·es en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

5. Contrôle des Connaissances

Le RSE permet à l'étudiant·e d'être dispensé·e de tout ou partie du contrôle continu. Il ne concerne pas les étudiant·es inscrits dans les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieur et BUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant·e reconnu·e en situation de handicap ou sportif.ve de haut niveau doit être défini en accord avec le SSE ou le SUAPS et le responsable d'année.

L'étudiant·e RSE peut choisir, par élément pédagogique, entre les deux formules de contrôle des connaissances et des compétences :

- soit uniquement un examen terminal,
- soit les modalités du régime général (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant·e sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiant·es. Cependant, les étudiant·es bénéficiaires du RSE doivent être averti·es par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer, dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les aménagements d'études et d'examens proposés par la filière.

6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiant·es. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et d'en assurer le suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant·e ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiant·es, les directeurs et directrices d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiant·es dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.



Faculté des arts & sciences humaines

Site Tanneurs

3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex 01



LIVRET
DES ÉTUDES

ici en ligne ►

